

« *Actum Avinione in appotheca scribatus mei notarii, presentibus Ludovico Candolle, mercatori, et Janoto de Montemirabili, sartore, taurinensis et tholosanensis diocesum, habitatoribus Avinionis.*

« *Et me Johanne Pelleterii, notario.* »

(Extrait des Rubriques de Jean Pelletier, notaire, 1501. Étude de M<sup>e</sup> Geraudy, notaire à Avignon.)

## X

### LES ACTES D'AFFERMAGE DES GRAVEURS

On a vu comme nous savons peu de chose des tailleurs de bois lyonnais au xv<sup>e</sup> siècle et comme, malgré la faveur accordée aux éditions ornées de gravures sur bois, ce métier est resté, pendant un demi-siècle au moins, obscur et, sauf de rares exceptions, peu avancé. Au xvi<sup>e</sup> siècle, les tailleurs sur bois sont devenus assez promptement nombreux, mais ceux-là sont rares, qui, au moins jusque vers 1535, ont montré de l'habileté.

On a apporté, en ce temps-là des changements dans l'art d'*illustrer* les livres, en mettant plus de *bois*, en rapprochant davantage ces *bois* du texte, en donnant plus d'importance à cette ornementation. Les imprimeurs de l'école de Paris et ceux de l'école de Lyon sont les auteurs de ces changements.

Les noms de nos graveurs sont ignorés. C'est de loin en loin, par hasard, que nous en avons découvert. Pour que l'impôt n'en ait atteint qu'un nombre